

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID : 045-200063683-20241105-51\_2024-DE

Berger  
Levrault

Nombres de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 15

L'An deux mille vingt quatre

le cinq novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAY-SAINT AIGNAN

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire,

à la Salle des mariages, sous la présidence de Mme GRESSETTE Danielle, Maire.

Date de convocation

28/10/2024

Délibération

N° 51/2024

**ETAIENT PRESENTS** : Danielle GRESSETTE, Bernard AUGER, François FEUILLET, Patricia SICOT, Gilbert METHIVIER, Alain CIMPELLO, Joël BEDU, Camille DEBREE, Jorge MACHADO DE LIMA, Sylvie VALESI FANON, Emmanuel COUTELIER, Jennifer BOURSIN, Magalie GRANDJEAN

**EXCUSÉS** : Edwige MAATOF qui a donné pouvoir à Danielle GRESSETTE, Caroline DURAND qui a donné pouvoir à Bernard AUGER, Yannick DOMAIN,

**ABSENTS** : Pierrick DURON, Nathalie CERDAN

**Secrétaire** : (article L. 2121-15 du CGCT) : Bernard AUGER

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance,

Bernard AUGER

Le Maire,

Danielle GRESSETTE

